

Commission d'Appel d'Offres - Désignation des membres

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La composition de la Commission d'Appel d'Offres est régie par les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics. Cette Commission est présidée de droit par M. le Maire ou son représentant. Elle comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par l'assemblée communale en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les élus du Conseil Municipal membres de la Commission d'Appel d'Offres ont voix délibérative, la voix du président étant prépondérante en cas de partage.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir élire en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, placée sous la présidence du Maire ou son représentant.

Ce scrutin a lieu à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 55
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 55
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre total de suffrages exprimés : 53
- Quotient : 10,6
- Nombre de listes en présence : 2

Liste 1 : Groupe majoritaire :

Titulaires :

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Mme Françoise FELLMANN
- M. Christophe LIME
- M. Nicolas BODIN

Suppléants :

- M. Benoît CYPRIANI
- Mme Nicole WEINMAN
- M. Patrick BONTEMPS
- Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA

Liste 2 : UMP - MODEM

Titulaire : Mme Martine JEANNIN
Suppléant : M. Philippe GONON

- Nombre de suffrages obtenus :

- Liste 1 : 43 voix
- Liste 2 : 10 voix.

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

- Liste 1 : 4 sièges
- Liste 2 : 1 siège

Sont donc désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- en qualité de membres titulaires :

- Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Françoise FELLMANN
- Christophe LIME
- Nicolas BODIN
- Martine JEANNIN

- en qualité de membres suppléants :

- Benoît CYPRIANI
- Nicole WEINMAN
- Patrick BONTEMPS
- Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
- Philippe GONON

«M. LE MAIRE : Je rappelle que la Commission d'Appel d'Offres ainsi que la Commission de Délégation de Service Public se réunissent souvent dans la foulée. J'attire l'attention de nos collègues de l'UMP sur le fait qu'ils ont désigné deux élus différents à ces postes-là. Simplement lorsqu'il y aura une CAO suivie d'une DSP, si l'ouverture des plis en CAO dure, la DSP sera d'autant retardée derrière. Donc c'était plus simple que ce soit les mêmes délégués mais si vous souhaitez que ce soit différent, ça ne pose aucun problème.

Soyez attentifs car il s'agit d'un calcul au plus fort reste et si vous vous trompez, il peut y avoir des incidences».

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.